



PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL, 2^e ANNÉE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le directeur général et secrétaire-trésorier soussigné :

QUE le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la deuxième année du rôle triennal d'évaluation 2017, 2018, et 2019 de la Municipalité Village de Grandes-Piles a été déposé à mon bureau le 7 septembre 2017 ;

QUE pour l'exercice financier 2018 du rôle d'évaluation foncière 2017, 2018 et 2019 de la Municipalité Village de Grandes-Piles, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification ;

QUE la demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro #97-111, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement sont disponibles au bureau de la MRC de Mékinac au 560, Notre-Dame à Saint-Tite GOX 3H0.

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la M.R.C. de Mékinac à l'attention du directeur général de la M.R.C.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ À GRANDES-PILES, ce septième jour de septembre deux mille dix-sept (07-09-2017).

Pierre Beauséjour
Directeur général
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil, soit au marché Grandes-Piles, au bureau municipal et au bureau de poste, le 7ième jour de septembre 2017;

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce septième jour de septembre deux mille dix-sept.

Pierre Beauséjour
Directeur général
Secrétaire-trésorier